

à cet égard une formule analogue à celle dont on s'inspire en Ontario et d'après laquelle la province assume directement ou par l'intermédiaire de ses propres organismes 50 p. 100 des frais de croisements superposés et ouvrages connexes. C'est donc avec une très grande satisfaction que j'ai constaté que le discours du trône annonçait une conférence fédérale-provinciale visant à étudier les relations d'ordre fiscal et à chercher à obtenir une meilleure intelligence et un meilleur règlement de certains aspects de nos finances publiques. A ce sujet, j'espère que le gouvernement provincial jugera bon d'inviter des représentants des gouvernements municipaux à assister à cette conférence, si naturellement la chose est possible.

Qu'on me permette de redire que le nombre des ouvrages en retard nécessaires au développement convenable de nos municipalités augmente constamment. Cela est en partie attribuable au taux d'intérêt élevé que les gouvernements municipaux doivent verser sur l'argent qu'ils empruntent, mais il faut également l'attribuer au fait que d'autres échelons de gouvernement n'ont pas su assumer la pleine part des responsabilités qui leur incombent de par la constitution. J'ai vraiment hâte de voir résoudre ces problèmes intolérables à la prochaine conférence fédérale-provinciale.

Monsieur l'Orateur, puis-je déclarer qu'il est une heure.

(La séance, suspendue à une heure, est reprise à deux heures et demie.)

Reprise de la séance

M. Kucherepa: Dans la zone industrielle de ma circonscription se trouvent situés, entre autres, les éléments qui constituent l'industrie des abattoirs. A cause de ce voisinage et, en outre, parce que, en ma qualité de membre du bureau de santé de Toronto, je m'intéresse vivement à la question, j'aimerais signaler à la Chambre les problèmes que pose la méthode actuelle, primitive et cruelle, d'abattage de nos animaux de boucherie.

A cet égard, le Canada me paraît bien en retard sur d'autres pays qui par ailleurs ne sont pas plus progressistes que nous, pour adopter les mesures législatives nécessaires que ces pays ont adoptées depuis longtemps. Voici comment peut s'énoncer le principe général de l'abattage sans cruauté des animaux de boucherie: Aucun animal abattu pour servir de nourriture ne devrait être enchaîné, suspendu, pendu, coupé, saigné ou ébouillanté sans avoir été au préalable rendu inconscient et insensible à la douleur.

Dans le cas de l'abattage rituel, monsieur l'Orateur, les méthodes actuelles de préparation qui consistent à enchaîner l'animal et à

le suspendre sont déplorables. En Angleterre et dans d'autres pays on a recours à la cabine adaptable et à d'autres dispositifs qui éliminent l'aspect le plus brutal de l'abattage rituel. L'abattage sans cruauté qui insensibilise les animaux avant de les abattre est obligatoire dans bien des pays.

Le code criminel du Canada considère comme un délit de faire souffrir inutilement les animaux y compris, naturellement, les oiseaux. En réalité, ce qu'on veut, c'est une définition établie de telle sorte qu'elle entraîne la suppression de ces méthodes primitives et cruelles couramment employées. Les ouvriers des abattoirs trouvent les méthodes actuelles désagréables, dangereuses et pénibles. La proportion d'accidents est l'une des pires par rapport à toute autre industrie du continent.

Je dois dire, monsieur l'Orateur, à la décharge de certains abattoirs de ma circonscription qu'ils sont en train d'adopter des méthodes plus évoluées. Toutefois, tant que le gouvernement n'aura pas adopté la loi indispensable qui prévoira une date d'entrée en vigueur précise tout en donnant aux abattoirs assez de temps pour s'y conformer, après études, nous ne pourrions nous tenir à la hauteur des pays civilisés qui ont réglé ce problème il y a bien des années.

J'aimerais maintenant rendre hommage aux bonnes gens qui ont pris un tel intérêt à ce sujet. Parmi ceux qui se sont fait remarquer dans cette croisade, je ne peux m'empêcher de citer M. George Bryant, journaliste de Toronto, dont les innombrables articles ont grandement servi à alerter l'opinion publique.

J'ai été heureux d'apprendre que le conseil canadien des exploitants d'abattoirs avait notifié le gouvernement qu'il "accueille avec joie l'adoption d'une mesure législative fédérale visant à prévenir la cruauté dans l'abattage des animaux". Avec la société ontarienne de protection des animaux, qui mène cette croisade depuis assez longtemps, et avec les exploitants d'abattoirs, je crois que si le gouvernement pouvait présenter maintenant au Parlement la résolution nécessaire incorporant les principes que je viens de mentionner, alors le bill pourrait être proposé plus tard au cours de la session, dès que les règlements requis auraient été établis. Ce qui importe cependant, monsieur l'Orateur, c'est qu'en appuyant une telle résolution, nous pourrions contribuer énormément à la cessation presque immédiate de ces méthodes primitives et inhumaines qu'on utilise dans l'abattage des animaux dont nous nous nourrissons.